

RAPPEL

Vous devez impérativement nous transmettre le dossier complet **avant fin juin**.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

1 - La fiche d'inscription signée

2 - En cas de refus de consultation du compte CAF, fournir un justificatif de votre Quotient Familial (ou, à défaut, les derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer) qui déterminera votre tarif pour l'année entière. En l'absence de ces éléments, le tarif **maximum** sera appliqué. Toute modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures **non émises**.

3 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les personnes hébergées, un justificatif administratif à l'adresse de l'hébergeant)

TYPES DE REPAS

1 – Avec viande, Sans porc ou Sans viande : cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription.

2 – Allergies alimentaires : vous devez les signaler au moment de l'inscription (cochez la case correspondante sur la fiche) ou en cours de scolarité (par mail, téléphone ou courrier). La marche à suivre vous sera communiquée.

FACTURATION

Vous recevrez une facture globale (restauration scolaire + périscolaire) chaque mois à payer en espèces, par chèque libellé à l'ordre de la Régie d'Eybens ou par prélèvement automatique (venir au service scolaire signer l'autorisation de prélèvement muni(e) d'un RIB)

TARIFICATION 2018/2019

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal et consultables sur le site de la Ville.

Quotient familial	Tarifs Eybinois	Tarifs Extérieurs	Etablissements spécialisés, stagiaires, intervenants, parents, enseignants
QF ≤ 380	1,58 €	7,86 €	5,95 €
380 < QF ≤ 1500	QF* 0,47946 %-0,2420	7,86 €	5,95 €
1500 < QF ≤ 2500	QF* 0,08500 % + 5,6750	8,00 €	5,95 €
QF > 2500	7,80 €	8,40 €	5,95 €

CONTACTS

Votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les commandes, annulations, facturations ou modifications est le service scolaire :

Téléphone : **04 76 60 76 26** de 8h30-12h00 et 13h00-17h 00 du lundi au vendredi.

Courriel : **espace-famille@ville-eybens.fr**

Courrier : Mairie service scolaire – 2 avenue de Bresson – 38320 EYBENS

